

Je rappelle aux députés la constitution qui a été adoptée en 1981 et qui est entrée en vigueur un an plus tard. Au paragraphe 34(2) il est dit ceci:

Le Parlement et le gouvernement du Canada prennent l'engagement de principe de faire des paiements de péréquation propres à donner aux gouvernements provinciaux des revenus suffisants pour les mettre en mesure d'assurer les services publics à un niveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparables.

[Français]

Maintenant, monsieur le Président, comme vient de l'écrire le ministre des Finances du Québec au ministre des Finances du Canada, ici à la Chambre, effectivement, ce n'est plus le cas pour le Québec ni pour les autres provinces qui sont défavorisées. Et, en effet, comme le disait M. Lévesque dans sa lettre, le Québec ne peut s'offrir un niveau de services publics sensiblement comparable à celui des autres provinces sans imposer à ses contribuables un fardeau fiscal plus considérable que celui observé en moyenne au Canada ou sans s'endetter davantage.

Monsieur le Président, le ministre des Finances du Québec estime que le Québec sera surendetté de 1,4 milliard de dollars en 1985-1986 avec la formule actuelle de péréquation. Effectivement, la formule déjà existante que le ministre des Finances du Canada veut continuer ne remplit pas l'engagement solennel pris dans la Constitution canadienne. C'est cela la situation. Nous sommes en train de créer une situation de deux classes de Canadiens, deux classes de provinces: l'une, ce sont les provinces les mieux nanties, et l'autre, ce sont les autres provinces qui reçoivent la péréquation et qui ne sont pas capables de donner sensiblement le même niveau de service gouvernemental grâce aux faiblesses du système de péréquation actuel.

Monsieur le Président, je dis que nous allons commenter le projet de loi en termes «spécifiques» mais en général, en principe, le gouvernement a abandonné l'engagement pris par les conservateurs lors de la campagne électorale de 1984, c'est-à-dire l'engagement à travailler pour la réconciliation nationale. Ils ne le font plus, c'est une erreur majeure, c'est un manque d'intérêt majeur.

* * *

[Traduction]

PÉTITIONS

OPPOSITION AU CONTRAT DE PRIVATISATION DU SERVICE DE TRANSITION D'EXODUS LINK

M. Andrew Witer (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, j'ai le privilège de présenter aujourd'hui à la Chambre 19 pétitions portant les signatures de plus de 1 000 Torontois qui s'opposent au contrat de privatisation du service de transition d'Exodus Link qui amènerait d'anciens prisonniers dangeureux dans le secteur de Parkdale—High Park. La pétition demande au solliciteur général (M. Kelleher) d'interrompre immédiatement le financement d'Exodus Link en attendant de trouver un autre emplacement en dehors des limites de

Accords fiscaux—Loi

Parkdale—High Park. Je voudrais apporter mon entier appui à leur pétition.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter plusieurs pétitions signées par des résidents de Winnipeg et de quelques villes du Manitoba. Les pétitionnaires pensent que la proposition gouvernementale de modifier les dispositions de la Loi sur les brevets en ce qui concerne les médicaments vendus sur ordonnance va rendre les médicaments plus chers pour les consommateurs canadiens et diminuer considérablement l'aptitude du Canadien moyen à acheter les médicaments sur ordonnance dont il a besoin. Ils demandent donc humblement que le Parlement rejette ces propositions qui vont augmenter le prix des médicaments vendus sur ordonnance.

• (1540)

OPPOSITION À L'ÉTABLISSEMENT D'UNE BASE MILITAIRE

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, je suis très heureux de présenter cette pétition au nom de 150 Canadiens, qui résident pour la plupart en Alberta. Les soussignés, vos pétitionnaires, demandent humblement au Parlement d'empêcher le ministère de la Défense nationale d'utiliser, d'acheter, de louer ou d'établir d'aucune façon une base militaire sur les pentes est des montagnes Rocheuses de l'Alberta, et en particulier dans la région de Highwood River Valley en bordure du parc provincial de la Kananaskis. C'est la trois cent quarante et unième pétition qu'on présente et il y en a beaucoup d'autres en préparation. Un certificat est joint.

* * *

LA LOI DE 1977 SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE SANTÉ

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances) demande à présenter le projet de loi C-44 tendant à modifier la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé.

M. le vice-président: Le ministre a-t-il la permission de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)